

# Validation des Acquis de l'Expérience

## Calendrier prévisionnel

### Sessions d'automne 2018 et de printemps 2019

	Session d'automne 2018		Session de printemps 2019	
	<b>DEES- DECESF</b>	<b>CAP, BEP, MC, BP, BCP, BTS</b>	<b>DEME - DEETS</b>	<b>CAP, BEP, MC, BP, BCP, BTS</b>
<b>Confirmation d'inscription</b>	Envoi par le rectorat d'une confirmation d'inscription par courrier le : Mardi 21 août 2018	Inscription en ligne du mardi 21 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018	Envoi par le rectorat d'une confirmation d'inscription par courrier le : Mardi 8 janvier 2019	Inscription en ligne du mardi 8 janvier 2019 au vendredi 25 janvier 2019
<b>Retour des confirmations et dépôt des livrets 2 au rectorat</b>	Entre le mardi 21 août et le mardi 11 septembre 2018		Entre le mardi 8 janvier et le vendredi 1er février 2019	
<b>Envoi des convocations aux candidats</b>	3 semaines avant les entretiens		3 semaines avant les entretiens	
<b>Entretiens</b>	À définir Dates susceptibles d'évoluer en fonction des disponibilités des membres du jury	Du lundi 12 novembre au mercredi 5 décembre 2018	À définir	Du mardi 23 avril au vendredi 24 mai 2019 Dates susceptibles d'évoluer en fonction des disponibilités des membres du jury
<b>Envoi des résultats aux candidats</b>	Transmission des résultats aux candidats uniquement par courrier dans les 3 semaines après l'entretien		Transmission des résultats aux candidats uniquement par courrier dans les 3 semaines après l'entretien	

#### Modalités relatives au dépôt des dossiers (livrets 2) :

- **DEME - DEES - DEETS - DECESF** : 2 exemplaires « papier » et 1 exemplaire « numérique » via Cédérom ou clé USB (un seul fichier au format Pdf)  
Le dépôt des dossiers s'effectue au Rectorat - bureau de la VAE

- **CAP, BEP, MC, BP, BMA, BCP, DSAA et BTS** : 3 exemplaires « papier »  
Le dépôt des dossiers s'effectue au Rectorat - bureau de la VAE

#### Vérification de votre confirmation :

**Vérification et envoi de la confirmation d'inscription au Rectorat** : il convient de vérifier (notamment les éléments relatifs à l'identité, les coordonnées et les unités présentées), dater et signer le recto et le verso de la confirmation d'inscription.

**Annulation de votre inscription** : **votre inscription sera automatiquement annulée en cas de non-transmission au Rectorat de Reims de votre confirmation d'inscription dans les délais impartis et, ce même en cas de dépôt des livrets 2.**

**Bénéfices et dispenses** : votre confirmation d'inscription devra être accompagnée de votre (vos) diplôme(s) ouvrant droit à dispense et/ou de votre (vos) relevé(s) de décision (session présentée précédemment) ouvrant droit à bénéfice ou dispense si ceux-ci n'ont pas déjà été fourni(s).

**A défaut, vos bénéfices et dispenses ne pourront être pris en compte.**

#### Diplômes Comptables Supérieurs :

Pour toute information : [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr), rubrique "Examens" puis "Diplômes Comptables Supérieurs"